



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/2002/6  
14 décembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS  
(Soixante-quatrième session, 18-21 février 2002,  
point 2 de l'ordre du jour)

**RAPPORT DU BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-troisième session (ECE/TRANS/136, par. 111), son Bureau s'est réuni le 16 février 2001, le 5 juin 2001 et les 28 et 29 novembre 2001. Les rapports de ces trois réunions sont reproduits ci-après pour examen par le Comité. Celui-ci souhaitera peut-être examiner les questions plus en détail au titre des divers points de l'ordre du jour.

## Annexe 1

### **RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS (16 février 2001)**

#### **PARTICIPATION**

1. Ont participé à la réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs M. H. Courtois (Belgique), qui en a assuré la présidence, ainsi que M<sup>me</sup> P. Buch (France), M<sup>me</sup> U. Einsfelder (Allemagne), M<sup>me</sup> S. Mnimatidou (Grèce), M. B. Griffioen (Pays-Bas), M<sup>me</sup> L. Renne (Fédération de Russie), M. J.-C. Schneuwly (Suisse), M<sup>me</sup> U. Armangil (Turquie) et M. M. Mezheryskyi (Ukraine). La Présidente du Bureau, M<sup>me</sup> V. Tănase (Roumanie) et les représentants de la Hongrie et de la Commission européenne n'ont pas été en mesure d'y prendre part.

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **a) Ordre du jour**

2. Poursuivant le débat qui avait eu lieu à sa réunion du 12 février, le Bureau a réexaminé les trois formules de présentation des annotations à l'ordre du jour du Comité des transports intérieurs, présentées par le secrétariat, la France et l'Ukraine. Tout en appréciant les formules élaborées par la France et l'Ukraine, le Bureau a décidé, compte tenu du succès observé dans la conduite de la soixante-troisième session du Comité, de conserver la présentation élaborée par le secrétariat et de s'efforcer de rationaliser les notes explicatives qui y figurent.

3. Évoquant les problèmes d'importance sous-régionale [concernant par exemple l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN), le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)], le Bureau a décidé d'inscrire à son futur ordre du jour un point consacré à ceux-ci.

##### **b) Évaluation du débat de la soixante-troisième session du Comité**

4. Le Bureau a fait observer que le Comité avait réussi à traiter tous les points inscrits à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session. Des préoccupations ont été exprimées quant au grand nombre de points inscrits à cet ordre du jour et au manque de temps pour examiner certains d'entre eux de manière approfondie, mais le Bureau a jugé que le niveau des débats avait été globalement satisfaisant.

##### **c) Disponibilité des documents**

5. Le Bureau a rappelé que plusieurs délégations s'étaient déclarées préoccupées par le fait que des documents n'étaient pas disponibles, ce qui les empêchait de participer efficacement aux réunions du Comité et de ses organes subsidiaires. En outre, l'arrivée tardive de certaines versions de plusieurs documents de conférence avait eu des effets néfastes sur l'examen du rapport du Comité.

## **ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE**

6. Conformément au mandat que lui avait donné le Comité (ECE/TRANS/136, par. 6), le Bureau a examiné les thèmes qui pourraient être abordés par une table ronde qui se tiendrait immédiatement après l'une de ses futures sessions. Ces thèmes pourraient être l'un des suivants: nouvelles techniques de propulsion des véhicules, liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, transport et énergie.

7. Le Bureau a estimé que le thème d'une table ronde devrait: i) être lié aux travaux orientés vers la pratique menés par le Comité et ses organes subsidiaires et aux faits nouveaux; ii) toucher une question sur laquelle il est difficile de dégager un consensus. Compte tenu de ces conditions, le Bureau a examiné les propositions mentionnées dans le rapport du Comité (ECE/TRANS/136, par. 6) et décidé d'organiser une table ronde sur les nouvelles techniques de propulsion des véhicules à l'occasion de la prochaine session du Comité. Il a estimé que ce sujet permettrait d'analyser les obstacles rencontrés pour introduire ces nouvelles techniques, de faire ressortir les possibilités d'améliorer celles-ci et de contribuer utilement aux travaux du WP.29 concernant les règlements. Il est convenu que la table ronde devrait être organisée en étroite coopération avec le WP.29. Pour ce qui est de l'organisation de la soixante-quatrième session du Comité et de la table ronde dans la semaine du 18 au 22 février 2002, le Bureau a considéré: i) que le Comité pourrait tenir son débat de fond le lundi et le mardi de ladite semaine; ii) que la table ronde pourrait avoir lieu le mercredi après-midi ou le jeudi matin; iii) que le rapport du Comité pourrait être examiné le jeudi après-midi.

8. Le Bureau est convenu d'examiner à une réunion ultérieure les autres thèmes mentionnés au paragraphe 6 du document ECE/TRANS/136 qui pourraient être abordés lors d'une table ronde. Dans ce contexte, il a aussi examiné la possibilité de tenir des tables rondes sur des thèmes présentant un intérêt à l'échelle sous-régionale, la navigation sur le Danube par exemple.

## **INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX**

9. Le Bureau a suggéré que la Division des transports, par le biais en particulier de ses conseillers régionaux, mène une campagne rigoureuse pour promouvoir les instruments juridiques internationaux administrés par le Comité et ses organes subsidiaires dans les pays qui n'y sont pas encore parties contractantes et pour expliquer aux autorités nationales compétentes le contenu des accords et conventions.

10. À cet égard, le Bureau a été informé du recrutement d'un second conseiller régional chargé d'appuyer les activités relevant des projets TEM et TER. Notant que le second conseiller régional avait reçu un contrat de six mois, le Bureau a estimé qu'il fallait prolonger ce dernier pour que les travaux dudit conseiller puissent être réalisés dans des conditions de continuité et de stabilité.

## **PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

11. La représentante de la Fédération de Russie, M<sup>me</sup> L. Renne, a rappelé la proposition qui avait été formulée par son pays lors de la troisième réunion du Bureau et qui est mentionnée au paragraphe 11 du document TRANS/2001/5. Elle a fait observer qu'il y avait eu un malentendu

à cet égard et que le Groupe de travail permanent proposé sur les transports et l'environnement ne devrait relever que du Comité. Le Bureau a pris note de cet éclaircissement et a demandé à la Fédération de Russie de rédiger une brève proposition sur la question, qu'il examinerait lors d'une de ses prochaines réunions.

12. La représentante de la Fédération de Russie a aussi évoqué deux propositions additionnelles mentionnées au paragraphe 16 du document TRANS/2001/5 concernant:

a) l'intensification des activités de la CEE/ONU dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays de la CEI grâce à la mise en place d'un système de centres d'information, d'analyse, de consultation et de formation sur des programmes clefs relatifs aux transports (développement durable des transports par exemple); et b) le renforcement de la coopération de la CEE/ONU avec les institutions financières internationales pour pouvoir financer de grands projets en faveur de pays en transition (en vue notamment d'assurer la mise en œuvre du Programme commun d'action adopté lors de la Conférence de Vienne pour apporter une assistance technique au pays de la CEI).

13. En ce qui concerne le point a), la représentante de la Fédération de Russie a accepté de communiquer au secrétariat un document explicatif à distribuer aux membres du Bureau. Pour ce qui est du point b), elle a demandé au secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les ateliers proposés sur i) le transport des marchandises dangereuses, ii) le transport et l'environnement, et iii) le transport multimodal puissent être organisés en temps voulu (voir aussi le document TRANS/1999/11).

---

**Annexe 2****RAPPORT SUR LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ  
DES TRANSPORTS INTÉRIEURS  
(5 juin 2001)****PARTICIPATION**

1. Le Bureau du Comité des transports intérieurs s'est réuni le 5 juin 2001 sous la présidence de M<sup>me</sup> V. Tănase (Roumanie). Ont également participé à cette réunion les membres suivants: M. H. Courtois (Belgique), M<sup>me</sup> P. Buch (France), M. P. Päßgen (Allemagne), M<sup>me</sup> Z. Egyhazy (Hongrie), M. B. Griffioen (Pays-Bas), M. V. Donchenko (Fédération de Russie), M. J.-C. Schneuwly (Suisse), M<sup>me</sup> U. Armangil (Turquie), M. M. Mezheryskyi (Ukraine) et M. D. Stanisopoulos (Commission européenne). Le représentant de la Grèce, M. G. Patsiavos, n'a pas été en mesure d'y prendre part.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le Bureau a adopté son ordre du jour, tel qu'il a été publié sous la cote TRANS/BUR.2001/6.

**PRÉPARATION DE LA RÉUNION COMMUNE DES BUREAUX DU COMITÉ DES  
TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DU COMITÉ DES POLITIQUES DE  
L'ENVIRONNEMENT PRÉVUE LE 6 JUIN 2001**

3. Le Bureau a examiné l'ordre du jour de la réunion commune, axé sur les décisions et recommandations adoptées à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (4 mai 2001) et sur les propositions complémentaires formulées dans une note informelle du secrétariat. Ces propositions concernaient: i) la rationalisation des travaux au niveau international dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé, l'objectif étant de fusionner les processus de Londres et de Vienne, y compris les mécanismes institutionnels et les programmes de travail; ii) le projet de mandat de l'Équipe spéciale tripartite qui entreprendra les travaux préparatoires à la prise d'une décision sur la question de savoir s'il faut ou non commencer des négociations sur une convention-cadre.

4. Le Bureau a par ailleurs fait observer que le secteur des transports contribuait à la croissance économique et qu'il ne fallait pas entraver son développement, en particulier dans les pays en transition, où cette croissance était une priorité absolue.

5. Le Bureau:

- est convenu que l'Équipe spéciale tripartite devrait être créée pour un an et faire appel aux ressources existantes, c'est-à-dire le Groupe spécial d'experts mixte des transports et de l'environnement et le Groupe directeur de la Charte de Londres, afin que les travaux réalisés par le passé soient poursuivis;

- a fait observer que les principales tâches du Groupe spécial d'experts mixte des transports et de l'environnement devraient consister: i) à aider la Réunion commune à mettre en œuvre le processus de Vienne; ii) à préparer l'examen à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne; iii) à permettre à l'Équipe spéciale d'examiner la possibilité d'utiliser les instruments internationaux existants concernant les questions de transport et d'environnement; iv) à examiner les modalités à suivre pour fusionner les processus de Vienne et de Londres;
- est convenu qu'au cours de son mandat d'un an l'Équipe spéciale devrait axer ses efforts sur les travaux préparatoires qui doivent permettre de déterminer s'il est possible de négocier une convention-cadre et, le cas échéant, sur quelles questions elle devrait porter;
- a appuyé la proposition russe publiée sous la cote TRANS/BUR.2001/7 et concernant la création d'un groupe de travail permanent sur les transports et l'environnement, indiqué que la délégation russe devait fournir des renseignements complémentaires (mandat précis, programme de travail, etc.) et décidé de revenir à cette question à sa réunion suivante. Il a aussi demandé au secrétariat d'étudier les possibilités d'appliquer cette proposition avec les ressources existantes.

## **OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU COMITÉ**

6. M. Courtois, Vice-Président du Comité, a fait part au Bureau de certaines réflexions sur des éléments stratégiques qui permettraient d'orienter les travaux du Comité. Il a souligné la nécessité d'orienter davantage les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, lesquels étaient souvent très techniques et juridiques, vers la définition de politiques, en traitant ainsi plus directement les problèmes majeurs auxquels l'Europe fait face ou fera face à l'avenir. Il a fait observer que le mandat (adopté en 1993) du Comité couvrait largement l'ensemble de la gamme des activités touchant les transports intérieurs, mais était davantage conçu comme une définition des secteurs et des travaux qui y étaient réalisés que comme un plan touchant les politiques en matière de transports intérieurs. Afin d'encourager plus largement les contributions aux réflexions et au débat – et de permettre éventuellement au Bureau de présenter au Comité un véritable plan stratégique – le texte de M. Courtois sera joint au rapport de la réunion du Bureau. Les membres du Bureau ont été invités à communiquer leurs observations sur ce texte et à faire part de leurs propres réflexions de manière à ce qu'un débat plus approfondi puisse avoir lieu à la réunion suivante du Bureau, les 28 et 29 novembre 2001.

### 7. Le Bureau:

- a noté que M. Courtois établirait son document concernant les idées relatives à l'approche stratégique du Comité, document qui serait annexé au rapport de la réunion en cours du Bureau. Tous les membres du Bureau sont aussi invités à y contribuer par écrit pour la prochaine réunion du Bureau;
- a demandé au secrétariat d'informer M. Courtois des ressources affectées aux divers secteurs d'activité du Comité;

- a souligné combien il importait de maintenir dans les objectifs stratégiques un équilibre i) entre le secteur des transports et les autres secteurs socioéconomiques et ii) entre les pays et les sous-régions;
- a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de financer partiellement certaines activités (le transport de marchandises dangereuses par exemple) au moyen de ressources extrabudgétaires.

## **ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE**

8. Le Bureau a pris note des renseignements communiqués par le Directeur de la Division des transports sur les préparatifs en cours de la Table ronde consacrée aux nouvelles techniques de propulsion des véhicules et a été informé qu'un programme détaillé serait disponible à sa réunion suivante.

## **ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

9. Le Bureau a examiné une proposition qui avait été formulée par la Fédération de Russie dans le document TRANS/BUR.2001/7 et qui visait à renforcer les travaux de la CEE/ONU dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays de la CEI en créant un système de centres d'information, d'analyse et de consultation sur les programmes clefs relatifs aux transports (développement durable des transports, etc.). Une seconde proposition portait sur la nécessité d'une étroite coopération entre la CEE/ONU et les institutions financières internationales pour veiller à appuyer les grands projets relatifs aux pays en transition (visant en particulier à assurer la fourniture d'une assistance technique aux pays de la CEI) pour l'application du Programme commun d'action adopté à la Conférence de Vienne.

10. Le Bureau:

- a estimé que la proposition russe, publiée sous la cote TRANS/BUR.2001/7 et concernant la création d'un centre d'information, d'analyse et de consultation sur le développement durable des transports, était intéressante mais devait être examinée plus avant. Le Bureau a demandé à la délégation russe de préciser sa proposition et au secrétariat de fournir une assistance pour déterminer les possibilités d'appuyer un tel centre;
- ayant été informé du fait que les ressources limitées du secrétariat ne permettraient pas de conserver un deuxième conseiller régional, a invité instamment le Secrétaire exécutif à prévoir des ressources suffisantes pour affecter à titre permanent ce conseiller à la Division des transports parce que cela était indispensable pour la continuité des projets TEM et TER et leur intégration dans le contexte des transports paneuropéens, les activités d'assistance en cours aux États nouvellement indépendants et les liaisons de transport Europe-Asie.

## **CINQUANTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

11. Le Bureau a été informé par un membre du secrétariat des résultats de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe, notamment sur les plans suivants: coopération intersectorielle dans la région de la CEE (environnement, énergie et transports en particulier); orientations stratégiques de la CEE; Déclaration du Millénaire; et activités opérationnelles (E/2001/37-E/ECE/1387, par. 27 à 41).

12. Le Bureau:

- a pris note des résultats de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe;
- a affirmé son appui à la coopération intersectorielle, dont le but devrait être de donner des conseils aux organismes de transport pour traiter et achever les instruments internationaux dans le contexte par exemple de la CEE et de la CEMT. Dans toute approche intersectorielle, il faudrait tenir compte des divers besoins des pays membres de la CEE;
- a noté que le Comité des transports intérieurs avait clairement défini les compétences et était tenu d'en tirer parti;
- a souligné qu'il fallait tenir compte des décisions du Comité des transports intérieurs lorsque les questions touchant les transports étaient examinées dans le cadre des réunions de la CEE ou d'autres réunions internationales pertinentes;
- a estimé qu'il fallait s'intéresser au moins autant aux aspects bénéfiques des transports qu'à leurs aspects négatifs, notamment sur le plan environnemental, et qu'il fallait rendre l'opinion publique plus consciente des aspects positifs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Hommage à la Présidente**

13. Le Bureau a apprécié l'efficacité avec laquelle sa Présidente, M<sup>me</sup> V. Tănase, a dirigé les débats lors de ses réunions et présenté une plate-forme commune à ses membres.

#### **b) Équité entre hommes et femmes**

14. Le Bureau a été informé par le Directeur de la Division des transports que l'Assemblée générale avait prié tous les organismes des Nations Unies de tenir compte de la question de l'équité entre hommes et femmes dans leurs travaux et qu'un document serait présenté à cet effet à la prochaine réunion du Bureau.

#### **c) Dates de la prochaine réunion**

15. Le Bureau a fait observer que sa prochaine réunion était prévue les 28 et 29 novembre 2001.

---

## Appendice

### **RÉFLEXIONS POUR UNE APPROCHE STRATÉGIQUE**

#### **Document de travail**

#### **1. Considérations générales**

1. Le mandat du Comité des transports intérieurs (CTI) est énoncé dans l'annexe 2 du document ECE/TRANS/97.

Ce mandat est extrêmement large, couvrant toutes les matières traitées par le CTI.

2. Il ne fixe pas d'objectifs précis et n'établit pas de priorités.

Son caractère général et permanent ne permet pas de considérer le mandat comme un véritable instrument stratégique.

C'est au CTI qu'il appartient donc d'élaborer, dans le cadre du mandat, sa propre stratégie.

3. Si l'on veut mener une réflexion stratégique au niveau du CTI, il faut se placer dans une perspective supranationale, c'est-à-dire considérer le continent européen comme un tout, et analyser les problèmes sous cet angle.

4. Dans le domaine des transports, une politique de mobilité doit intégrer trois grands objectifs:

- l'accessibilité (ou fluidité);
- la sécurité;
- la protection de l'environnement et de la santé.

5. Lorsqu'on passe en revue les différents groupes de travail du CTI et l'importance de leurs travaux (en termes de secrétariat, de jours de réunion), l'on se rend compte que certaines activités sont très développées, et d'autres très peu, voire pas du tout.

Les facteurs qui expliquent ces différences sont nombreux: la dynamique interne de chaque groupe (voire du secrétariat), l'actualité, la «sensibilité» du moment, les pressions extérieures, la technicité de certains sujets, l'absence de moyens propres, etc.

6. Les activités les plus développées (quantitativement) portent sur le transport de marchandises dangereuses et les questions techniques relatives aux véhicules routiers (soit les deux tiers des réunions et la moitié des services de secrétariat).

La première concerne la sécurité, la seconde touche les trois objectifs. Elles se caractérisent toutes deux par une grande technicité (qui explique en partie le nombre important de réunions).

7. L'on peut toutefois se poser la question de savoir si l'accent mis sur ces activités ne prive pas de moyens d'autres actions à mener, qui répondraient à des nécessités aussi grandes.
8. Lors de la présentation du programme de travail, le CTI (et le Bureau) n'a pas véritablement établi de hiérarchie dans les projets ou activités à mener. Chaque groupe établit ses propres projets, attribue un rang de priorité et le CTI ratifie sans changer grand-chose.
9. Dans les trois grands objectifs, celui de l'accessibilité apparaît à la fois comme le plus «traditionnel», mais aussi peut-être comme le plus délaissé. Or, les problèmes de capacité des réseaux (goulet d'étranglement, interopérabilité, sous-utilisation des réseaux «rail» et «voies d'eau», gestion des flux, etc.) sont nombreux et d'importance majeure.
10. Une vision stratégique suppose également que l'on soit attentif à l'émergence de nouveaux problèmes, à de nouvelles possibilités techniques ou technologiques, aux tendances qui structureront les transports de demain.
11. De nouveaux problèmes, de nouvelles tendances, de nouvelles technologies continuent à se faire jour.

L'on peut ainsi noter quelques points qui pourraient devenir les grands problèmes de demain ou modifier nos orientations d'aujourd'hui:

- Le développement progressif des transports Europe-Asie;
- La réduction progressive de la part de marché du pétrole comme carburant;
- Le retour (nécessaire?) du transport guidé (automatique?) pour faire face au développement des échanges de marchandises;
- L'utilisation de la télématique dans la gestion des transports (véhicules, infrastructure);
- La multiplication des ralentissements dus à la surcharge du réseau routier;
- Le vieillissement de la population;
- Les réactions de plus en plus marquées de l'opinion publique face à l'insécurité routière et aux problèmes environnementaux causés par les transports;
- L'intégration et l'unification européennes;
- L'émergence de technologies de propulsion plus propres, mais qui restent difficiles à promouvoir sur le marché;
- La croissance d'un parc de vieux véhicules qui maintiennent un taux élevé de pollution, alors que les nouveaux véhicules sont de plus en plus propres.

## **2. Les moyens**

Le fonctionnement du CTI repose sur le travail de différents groupes, dont le secrétariat est assuré par la Division des transports.

Quelles que soient l'urgence, l'ampleur des problèmes et leur technicité, les travaux de notre Comité et de ses organes subsidiaires sont limités:

- par la capacité de la CEE d'organiser matériellement des sessions (documentation, salles de réunion, services d'interprétation);
- par la disponibilité des représentants (préparation du travail, participation aux réunions);
- par les effectifs de la Division des transports (secrétariat, suivi et évaluation, études, etc.).

Le fait que deux activités (WP.29 et WP.15) absorbent environ 60 % des ressources disponibles pose problème: les 40 % restants sont insuffisants pour assurer des progrès plus rapides et la prise en charge de nouveaux objectifs.

Par ailleurs, il paraît illusoire d'espérer un accroissement de nos moyens: les réductions budgétaires à l'ONU, mais aussi les limites nationales imposées dans la plupart des États nous obligent au contraire à restreindre le nombre de réunions, l'importance des délégations et la durée des sessions.

La question du transfert d'une partie – que l'on pourrait qualifier de plus «technique» – dans d'autres lieux (nouveaux?) et de trouver à cette fin un financement de remplacement mérite certainement d'être posée.

Les tendances à l'intersectorialité et à un renforcement de la coopération avec les secteurs concernés nous invitent d'ailleurs à aller dans ce sens.

## **3. Les nouvelles actions**

La liste des «grands problèmes de demain» – voir point 1.11 – devrait amener le CTI à concevoir une véritable stratégie d'action.

En effet, les groupes de travail actuels ne sont pas en mesure d'intégrer la plupart de ces problèmes dans leurs travaux: soit parce que ces problèmes ne relèvent pas de leur compétence ou touchent des domaines qui débordent largement de celle-ci, soit parce que les méthodes de travail employées sont telles que l'on ne se préoccupe que de ce qui pose problème aujourd'hui.

Une première étape ne serait-elle pas de créer un groupe de travail sur les stratégies qui examinerait ces questions et proposerait des actions concrètes?

Les réunions du Bureau sont en effet trop courtes pour que l'on puisse prendre le temps nécessaire à cette fin.

Sur chacun des points évoqués, il existe une documentation (parfois abondante) provenant notamment de séminaires, colloques, conférences internationales, etc.

Le grand problème est de s'organiser pour exploiter ces informations et les traduire en actions qui relèvent de notre mission.

---

**Annexe 3****RAPPORT SUR LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ  
DES TRANSPORTS INTÉRIEURS  
(28-29 novembre 2001)****PARTICIPATION**

1. Le Bureau du Comité des transports intérieurs s'est réuni les 28 et 29 novembre 2001 sous la présidence de M<sup>me</sup> V. Tănase (Roumanie). Ont également participé à cette réunion les membres suivants: M. H. Courtois (Belgique), M<sup>me</sup> P. Buch (France), M. P. Päßgen (Allemagne), M<sup>me</sup> S. Mnimatidou (Grèce), M<sup>me</sup> Z. Egyhazy (Hongrie), M. B. Griffioen (Pays-Bas), M<sup>me</sup> L. Renne (Fédération de Russie), M. V. Donchenko (Fédération de Russie), M. J.-C. Schneuwly (Suisse), M<sup>me</sup> U. Armangil (Turquie) et M. D. Stanisopoulos (Commission européenne). Le représentant de l'Ukraine, M. M. Mezheryskyi, n'a pas été en mesure d'y prendre part.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le Bureau a adopté son ordre du jour, tel qu'il a été publié sous la cote TRANS/BUR.2001/9.

**EXAMEN DE QUESTIONS TOUCHANT L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Questions découlant des travaux de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe et de la session de fond tenue en 2001 par le Conseil économique et social

3. Le Bureau a décidé:
- d'examiner les diverses questions soulevées dans le document TRANS/2002/3 au titre des points pertinents de l'ordre du jour et d'en tenir compte dans toute activité de suivi;
  - de recommander au Comité de s'intéresser tout particulièrement, dans le cadre de ses activités, aux aspects touchant la parité entre hommes et femmes, chaque fois qu'il y a lieu, en veillant par exemple à ce que des informations soient données rapidement, y compris pendant ses sessions, sur les postes disponibles et en communiquant des données ventilées par sexe recueillies par le Groupe de travail des statistiques des transports, des statistiques sur les accidents de la route par exemple.

Suivi des conférences sur les transports et l'environnement

4. Le Bureau:
- a pris note du rapport présenté oralement par le secrétariat sur la première session du Groupe spécial d'experts mixte CEE/ONU-OMS des transports, de l'environnement

et de la santé qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2001. Il a aussi pris note des trois domaines prioritaires ci-après définis par le Groupe: intégration et instruments de gestion de l'environnement; gestion de la demande; transports urbains (y compris dans les zones sensibles);

- a prié le secrétariat d'examiner les annotations concernant ce point de l'ordre du jour en fonction des résultats de la réunion du Groupe spécial mixte d'experts CEE/ONU-OMS des transports, de l'environnement et de la santé, tenue les 26 et 27 novembre 2001, et de la réunion du Bureau;
- a été informé par le secrétariat qu'à la réunion susmentionnée le Groupe avait aussi examiné les moyens de traiter les questions prioritaires touchant les transports, l'environnement et la santé, y compris une éventuelle convention-cadre;
- a rappelé la décision que le Comité a prise à sa soixante-troisième session et dont le texte est le suivant: «... le Comité a souligné que de nouvelles mesures dans ce secteur devraient permettre d'accomplir des progrès réels, notamment en encourageant l'application et le développement des conventions et réglementations existantes et en abordant des domaines qui ne sont pas couverts par ces instruments, d'autant plus que les instruments internationaux, notamment juridiques, élaborés sous les auspices du Comité portaient déjà sur de nombreux aspects liés à l'environnement ainsi qu'à la santé et étaient constamment mis à jour compte tenu de l'évolution de ces deux secteurs» (ECE/TRANS/136, par. 15);
- a souligné qu'on ne pouvait envisager de nouveaux instruments juridiques qu'après avoir étudié toutes les possibilités de tirer parti des instruments existants. Le secrétariat a été prié de rendre compte de cet avis du Comité et du Bureau dans les documents et réunions appropriés;
- a recommandé au Comité de clarifier le mandat du Groupe spécial d'experts mixte CEE/ONU-OMS des transports, de l'environnement et de la santé en fonction des travaux déjà entrepris dans le cadre des transports et de l'environnement;
- a demandé au secrétariat de transmettre aux gouvernements, dès qu'il serait disponible, le rapport de la réunion du Groupe spécial d'experts mixte CEE/ONU-OMS des transports, de l'environnement et de la santé, tenue les 26 et 27 novembre 2001;
- a souligné combien il était important que des experts du secteur des transports soient présents aux futures réunions du Groupe d'experts mixte susmentionné pour qu'il soit tenu compte des questions touchant les transports;
- a demandé au Comité de prendre une décision sur le suivi de la Conférence de Vienne, y compris la rationalisation des processus de Vienne et de Londres et l'examen à mi-parcours du processus de Vienne;

- a considéré que toutes les parties concernées devaient, en tenant compte des centres d'intérêt mentionnés par chacune d'elles, adopter une approche constructive et cohérente des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé;
- a reconnu l'utilité d'un groupe de travail permanent sur les transports et l'environnement proposé par la délégation russe (TRANS/BUR.2001/7). Le Bureau a estimé que ce point devrait être examiné dans le contexte des objectifs stratégiques après la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé prévue le 5 juillet 2002 et a décidé de réexaminer cette question à sa réunion de décembre 2002. Il a jugé que la création d'un groupe de travail permanent sur les transports et l'environnement devait être envisagée en lien avec l'établissement d'un système de centres d'information, d'analyse et de consultation sur les programmes clefs relatifs aux transports (voir aussi le paragraphe 16 ci-après).

#### Transports et sécurité

##### 5. Le Bureau a décidé:

- que le secrétariat de la CEE devrait contacter le secrétariat de la CEMT afin de déterminer le meilleur moyen de traiter la question avant d'envisager de créer un groupe spécial;
- que le secrétariat devrait rédiger une note recensant les problèmes sur lesquels les efforts pourraient être axés à l'avenir dans ce domaine.

#### Assistance aux pays en transition

##### 6. Le Bureau est convenu:

- de prier le secrétariat de lancer à nouveau des appels aux donateurs potentiels en vue de la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition;
- de recommander au Comité de prier la Commission de déterminer s'il convient de maintenir la question relative à ce Fonds dans les ordres du jour des organes subsidiaires principaux;
- de prier le secrétariat d'étudier les possibilités présentes et futures en matière d'activités d'assistance.

#### Application des conventions et accords internationaux CEE/ONU sur les transports

##### 7. Le Bureau a décidé que:

- les divers organes subsidiaires du Comité devraient être invités à suivre l'application des divers instruments juridiques dans le secteur des transports.

Tendances et économie des transports

c) Liaisons de transport Europe-Asie

8. Le Bureau:

- a décidé que le premier paragraphe des annotations concernant ce point de l'ordre du jour devrait se lire comme suit:

«Le Comité souhaitera peut-être **approuver** la Vision stratégique commune CEE/CESAP pour les liaisons de transport Europe-Asie que le Groupe de travail a adoptée à sa quatorzième session (TRANS/WP.5/2001/14) (TRANS/WP.5/30, par. 31) et dans laquelle il avait été tenu compte des conclusions de la Conférence internationale Europe-Asie sur les transports, tenue à Saint-Pétersbourg les 12 et 13 septembre 2000.»;

- a noté que le Comité serait informé du suivi de la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports, tenue à Saint-Pétersbourg les 12 et 13 septembre 2000;
- a noté qu'une troisième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports était prévue à Saint-Pétersbourg à l'automne de 2003;
- est convenu que le quatrième paragraphe des annotations pour ce point de l'ordre du jour se lirait comme suit: «Le Comité souhaitera peut-être aussi **encourager** les travaux relatifs au corridor méridional et le lancement d'un train-bloc de démonstration entre Istanbul (Turquie) et Almaty (Kazakhstan) qui doit avoir lieu le 19 décembre 2001 et **souligner** son importance pour continuer à promouvoir les liaisons ferroviaires entre l'Europe et l'Asie (TRANS/WP.5/30, par. 38 et 39).»

d) Transports dans la région méditerranéenne

9. Le Bureau est convenu que:

- que le titre du sous-point d) ii) devrait être: «Travaux des centres d'étude sur les transports dans la région de la Méditerranée», en rappelant que les centres d'étude n'étaient pas des «centres des Nations Unies»;
- que le titre du sous-point d) iii) devrait être: «Principaux projets intéressant les transports dans la région de la Méditerranée» avec un alinéa rédigé comme suit: «Liaison permanente Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar».

Transport par routed) Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4)

10. Le Bureau est convenu qu'un document informel de l'IRU sur la facilitation de la délivrance des visas devrait être soumis à la prochaine session du Comité.

Sécurité dans les tunnelsb) Travaux futurs

11. Le Bureau est convenu:

- de recommander au Comité de convoquer à nouveau le Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels pour traiter des dispositions relatives à la sécurité dans les longs tunnels ferroviaires;
- de recommander au Comité de demander à ses organes subsidiaires compétents d'examiner d'urgence les recommandations sur la sécurité dans les tunnels routiers afin de déterminer celles qui pourraient être intégrées dans les instruments juridiques pertinents.

**RÉEXAMEN DES OBJECTIFS DU COMITÉ**

12. Le Bureau a examiné de manière très détaillée le document présenté par son Vice-Président, M. H. Courtois, sur des réflexions pour une approche stratégique (TRANS/BUR.2001/8, annexe) et a fait beaucoup d'observations sur de nombreux aspects de ce document.

13. Il a estimé que pour traiter la question correctement un groupe sur les stratégies pourrait être nécessaire pour redéfinir les objectifs et les priorités. Une fois ces objectifs prioritaires définis, il reste à déterminer comment atteindre les objectifs.

14. Le Bureau est convenu:

- que le document établi par le Vice-Président, M. H. Courtois, sur des réflexions pour une approche stratégique des travaux du Comité était une excellente base pour débattre de l'avenir du Comité et l'a accueilli avec une grande satisfaction;
- qu'il fallait clarifier les objectifs et les priorités du Comité en tenant compte de la portée paneuropéenne de ses activités et des changements institutionnels, sociaux et technologiques prévus;
- qu'une réunion commune du Bureau et des présidents des organes subsidiaires du Comité serait envisagée le 21 février 2002 pour réfléchir et débattre sur les orientations stratégiques des travaux du Comité;

- qu'il faudrait, lors d'une réunion élargie du Bureau, qui pourrait se tenir pendant deux jours en mai ou juin 2002, continuer à examiner les questions de stratégie et que, dans une phase ultérieure, un petit groupe de rédaction pourrait être réuni pour rédiger un texte final concernant les objectifs stratégiques du Comité.

## **ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

### **15. Le Bureau:**

- a demandé au secrétariat d'examiner les sources de financement proposées par la Fédération de Russie (TRANS/BUR.2001/7) et de présenter les résultats de cette évaluation à la soixante-quatrième session du Comité;
- a examiné une proposition faite par la Fédération de Russie dans le document TRANS/BUR.2001/7 et tendant à renforcer les travaux de la CEE/ONU dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays de la CEI en mettant en place un système de centres d'information, d'analyse et de consultation sur des programmes clefs relatifs aux transports (développement durable des transports par exemple);
- a fait observer que cette proposition pourrait être intégrée dans un objectif stratégique ainsi que l'a noté M. Courtois dans son document sur les discussions à venir au sujet des orientations stratégiques;
- a pris note des arrangements de financement élaborés par la Commission européenne, pour des projets de développement économique, dans le cadre du mécanisme de Bangkok et du programme BISTRO.

## **ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE**

### **16. Le Bureau:**

- a pris note du programme détaillé de la Table ronde sur les nouvelles techniques de propulsion des véhicules, qui doit avoir lieu lors de la soixante-quatrième session du Comité, tel qu'il a été distribué aux membres du Bureau sous la cote TRANS/BUR.2001/10;
- a pris note de la proposition faite par le WP.29 d'organiser, de concert avec le secrétariat, à l'occasion de la session du Comité en 2003, une table ronde sur les systèmes de transport intelligents;
- a estimé à cet égard que des thèmes supplémentaires d'une table ronde, tels que la sécurité dans les transports, les liaisons de transport Europe-Asie ou le transport multimodal, devraient aussi être examinés par le Comité. Il a demandé au Comité de choisir le thème d'une éventuelle table ronde qui se tiendrait en 2003.

## **ÉQUITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES**

17. Le Bureau a pris une décision sur ce sujet dans le cadre du point 2 de son ordre du jour portant sur les questions découlant des travaux de la Commission économique pour l'Europe, du Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Documentation**

18. Le Bureau:

- a pris note des difficultés rencontrées par le secrétariat pour rendre la documentation disponible dans les trois langues officielles suffisamment de temps avant les réunions des organes subsidiaires du Comité;
- s'est félicité de l'affichage sur le site Web de la Division des transports des versions originales des documents dès qu'elles sont disponibles et a encouragé les membres du Comité à en profiter;
- a suggéré au secrétariat de définir des priorités pour les traductions des documents du Comité et de ses organes subsidiaires et de contacter la Division des services de conférence pour que les documents soient distribués en temps voulu.

### **b) Date des prochaines réunions**

19. Le Bureau a indiqué que ses prochaines réunions étaient prévues aux dates ci-après:

- 18 février 2002 (matin)
- 21 février 2002 (après-midi).

## **ÉLECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU POUR LES FUTURES SESSIONS DU COMITÉ**

20. Le Bureau a procédé un échange de vues sur l'élection de ses membres pour les futures sessions du Comité.

-----